

### ***Gentilly -2 : inconscience ou arnaque?***

Résumé du mémoire destiné au Bureau d'audiences publiques par Roger Le Jeune, M.Sc.  
(Novembre 2004).

L'acquisition de Gentilly-2, par Hydro-Québec, et sa mise en service, au milieu de la décennie 80, résultaient d'un compromis tacite entre le gouvernement de l'époque et la population du Québec, qui se méfiait instinctivement du nucléaire et avait clairement indiqué qu'elle se passerait bien de cette inconnue menaçante qui promettait 30 ans d'incertitudes fonctionnelles et financières et des millénaires de dangers environnementaux et de séquelles sanitaires bien réels, par la suite, malgré le soin que les promoteurs mettaient déjà à les occulter. Mais, disaient les promoteurs et les politiciens, c'était peut-être la voie de l'avenir électrogène, et il fallait conserver un noyau d'experts, au cas où..., pour rentabiliser l'investissement antérieur en cerveaux québécois et épargner ainsi sur d'éventuels achats d'expérience extérieure ou étrangère. Remarquons que déjà, avant même de prendre en charge le joujou Gentilly-2, Hydro-Québec a écarté l'option d'acheter Gentilly-1, le réacteur de démonstration d'*Énergie atomique du Canada*, qui traîne encore aujourd'hui dans le décor, et a aussi renoncé aux deux autres éléments prévus (G-3, G-4). Ce qui déterminera l'arrêt de construction de l'usine d'eau lourde Laprade, par *É.A.C.*, dont les colonnes inachevées pollueront l'horizon pendant vingt ans, en échange d'un fonds régional d'initiatives industrielles de 150 millions\$, dit *Fonds Laprade*.

Or, après à peine 20 ans d'usage, le sphinx glorieux, qui ne représente que 3% de la capacité de production, s'avère être un éléphant blanc prématurément fragilisé et dont les encombrants et irrécupérables déchets constituent un risque qu'il devient déraisonnable de faire assumer plus longtemps à cette population, tant proximale que distale, compte tenu des besoins essentiels prévisibles en électrogénération et des possibilités reconnues, pour Hydro-Québec, de s'abreuver à de nouvelles sources hydriques ou éoliennes pour les rencontrer, à l'horizon de plusieurs décennies à venir.

Le mémoire s'attache donc à mettre en évidence que, dans cette optique historique, environnementale et sanitaire, de même que sous les aspects de risque, de besoin et de coûts appréhendés, le projet de réfection de G-2 se décline sur le mode de l'abus de confiance et de la trahison envers une population captive d'un fournisseur passé entretemps du statut de serviteur public respectueux à celui de pourvoyeur de revenus sans scrupules, pour des administrations publiques de plus en plus avides des deniers de leurs citoyens. L'avalisation de cette manœuvre par les instances décisionnelles ou consultatives constituerait une véritable arnaque à laquelle le B.a.p.e. trouvera largement, même en se limitant aux champs d'examen qui le concernent directement, en principe, matière à se dissocier sans restrictions, voire à s'opposer fermement. Par exemple, le seul fait que 70 ans de cogitations nucléaires de soi-disant experts du monde entier, qui, avec le recul du temps, ont plutôt des allures d'apprentis-sorciers, n'aient débouché sur aucune méthode sûre,

inoffensive et définitive de neutraliser les déchets et qu'on doive maintenant envisager, pour G-2, de porter de 30 à 50 ans et plus l'accumulation sur le site du combustible décrépi et des accessoires irradiés, suffit à justifier le blocage de toute tentative d'acharnement technico-nucléaire sur le réacteur, au delà du strict effort nécessaire pour le laisser glisser doucement et aussi sécuritairement que possible vers l'extinction finale, vers 2010-2013, car le souci le plus élémentaire de sécurité environnementale et sanitaire pour l'écoumène québécois commande de laisser ce canard devenu prématurément boiteux agoniser tranquillement en regardant ailleurs.

Le mémoire qui sera déposé auprès du Bureau et de ses commissaires élabore donc sommairement, en factuelle et en réflexion, sur chacun des thèmes suivants : les antécédents historiques à rappeler, les besoins électro-énergétiques à combler, les risques environnementaux et sanitaires à encourir, les coûts à assumer et les options alternatives accessibles à envisager, pour conclure que, sous chacun de ces aspects, rien ne justifie une prolongation de carrière pour Gentilly-2. Et la faiblesse et l'opacité de ce qu'il est convenu d'appeler *Étude d'impact* soumis par Hydro-Québec n'a rien pour renverser ce jugement, qui ne peut, malheureusement, être que sommaire et qualitatif, compte tenu de la pauvreté extrême des moyens dont les citoyens disposent pour se renseigner en ce domaine et du secret lourdement plombé et largement complice qui occulte les connaissances, les actions, les accidents et les projections en matière de nucléo-énergie et de ce qui gravite autour.

Enfin, l'examen que je propose aborde également la question des emplois mis en cause, et qui constitue l'argument massue de H-Q pour attendrir l'opinion publique et amadouer les élus locaux, souvent portés à la condescendance intéressée. Il expose la thèse que cet argument tient mal la route, face à l'histoire et à la menace croissante, car Hydro-Québec et son unique actionnaire, le Gouvernement de la si belle province, ont les moyens et le loisir d'assurer à tous les concernés un atterrissage en douceur, sur l'horizon des 10 ou 20 années que requerrait la mise en retraite finale de Gentilly-2.

Dans ce contexte, il s'impose de constater que l'intérêt public repose lourdement et quasi exclusivement sur l'intervention du Bureau d'audiences publiques, seul recours d'une population démunie devant ce qu'il faut bien appeler par son nom, la menace radio-atomique, et unique rempart contre le viol de sa bonne foi et l'agression permanente appréhendée envers le milieu de vie qui est maintenant et sera encore demain, souhaite-t-elle, le sien et celui d'autres générations, pour le meilleur et non le pire.